

Séance de l'avant-midi du 10 décembre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 10 décembre 2008 à 11 h
Place de Ville
770, boulevard Laure, local 520
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2008
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
DÉPUTÉE DE DUPLESSIS..... 4
 Mme Lorraine Richard
FONDATION RIVIÈRES..... 9
 Mme Anne-Marie Saint-Cerny
 M. Réal Reid
TECSULT INC..... 27
 M. Michael Cosgrove
DROIT DE RECTIFICATION
HYDRO-QUÉBEC 27
 M. Benoit Gagnon

**SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2008
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
DÉPUTÉE DE DUPLESSIS**

5

PAR LE PRÉSIDENT:

10 Mesdames et messieurs, bienvenue à cette septième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Alors ce matin, nous allons poursuivre l'audition des présentations des mémoires et des opinions de citoyens et citoyennes.

15 Nous allons bien entendu faire une pause pour l'heure du dîner et nous allons poursuivre à treize heures trente (13 h 30).

20 J'indique également que la présente audience peut être suivie par Internet, donc par la Web diffusion. Alors je souhaite également la bienvenue à nos auditeurs.

Sans plus tarder, étant donné qu'il est onze heures (11 h) passées, je vais inviter madame Lorraine Richard, députée de Duplessis, à s'avancer à la table.

PAR Mme LORRAINE RICHARD:

25

Merci beaucoup. Bonjour à vous tous.

PAR LE PRÉSIDENT:

30

Bonjour madame.

PAR Mme LORRAINE RICHARD:

35 Depuis 2003, je représente la circonscription électorale de Duplessis à l'Assemblée nationale. Ce comté qui compte environ cinquante mille (50 000) personnes s'étend du secteur de Rivière-Pentecôte à Blanc-Sablon, en passant par l'île d'Anticosti, Fermont, Schefferville.

Sept (7) communautés autochtones s'y retrouvent également.

40

Duplessis couvre un territoire de deux cent cinq mille mètres carrés (205 000 m²). Le projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine pour lequel nous témoignons aujourd'hui se retrouve dans mon comté.

45 Je devrais être accompagnée de mon collègue, député de René-Lévesque, monsieur Marjolin Dufour, pour unir les deux (2) seules voix de la Côte-Nord à l'Assemblée nationale du Québec, mais il est retenu chez lui et il s'en excuse.

50 Au total, la Côte-Nord, c'est plus de trois cent cinquante mille kilomètres carrés (350 000 km²) et moins de cent mille (100 000) habitants qui se séparent cinq (5) MRC et un territoire isolé qui est en Basse-Côte-Nord. La Côte-Nord, c'est un indice de développement économique inférieur à la moyenne des régions québécoises, un fort taux de chômage et un sol migratoire important.

55 Par conséquent, tout nouveau projet de développement suscite toujours un intérêt majeur.

60 Les grands aménagements hydroélectriques et l'exploitation des mines de fer et de titane sont à la base du développement de cette région, et notre économie repose encore aujourd'hui sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

65 Bien que quatorze (14) barrages d'Hydro-Québec et dix (10) centrales privées sont présentement en opération en Côte-Nord, pour une puissance installée de plus de onze mille mégawatts (11 000 MW), un large potentiel énergétique est encore disponible pour développement, soit en éolien, en hydroélectricité, en biomasse ou en solaire.

70 Cependant, en regardant les autres filières d'énergie, nous sommes donc d'avis qu'il faille privilégier l'hydroélectricité pour trois (3) raisons principales: les revenus engendrés, la sécurité et les principes de développement durable.

75 La construction de quatre (4) barrages hydroélectriques sur la rivière Romaine, projetée par Hydro-Québec, sera, à notre avis, bénéfique pour l'économie, l'emploi et ce, pour l'ensemble des communautés qui se partagent ce territoire avec un minimum d'impacts environnementaux négatifs.

80 L'ampleur du projet la Romaine suscite intérêt et espoir pour les municipalités de toute la Côte-Nord par ses retombées considérables qui amèneraient à court, moyen et long termes.

85 La région fonde ainsi sur les quelque un virgule trois milliards (1,3 G\$) en retour pour assurer la revitalisation ou la redynamisation du milieu et des municipalités de la Minganie, en majorité mono-industrielles et dévitalisées. L'apport économique qu'amèneraient le projet et les redevances d'Hydro-Québec pourrait ainsi permettre la mise aux normes de certaines infrastructures telles que réseau routier municipal, aqueduc, etc., que les municipalités ne peuvent souvent se payer.

Les coûts dépassent largement leurs capacités financières. Je salue donc la mise en place d'un fonds de développement régional prévu dans les ententes entre Hydro-Québec et la

MRC et les communautés innues pour soutenir des projets à caractère social, culturel, économique et récréotouristique.

90 À titre de députée de Duplessis, j'accorderai une attention particulière à trois (3) points. Le transport des marchandises en phase de construction, l'état actuel de notre seul lien routier de la Côte-Nord, la 138 justifie des investissements majeurs afin d'en améliorer la fluidité et la sécurité pour les usagers.

95 La phase de construction qui s'échelonne sur plusieurs années viendra solliciter davantage le réseau routier. Malgré la décision du promoteur de privilégier cette option pour le transport des marchandises, je souhaite toujours que la voie maritime soit envisagée par seul souci environnemental, la sécurité et la quiétude pour la population voisine de la route 138.

100 La récupération du volume de bois coupé! L'industrie forestière est aux prises avec une importante crise depuis maintenant plusieurs mois, et l'avenir ne semble pas être plus reluisant à court terme. Il est donc plus que souhaitable de voir le bois coupé récupéré et transformé en région.

105 L'exportation de l'électricité produite! Les premières années de production sont vouées à l'exportation, la demande nationale ne justifiant pas pour l'instant une production additionnelle d'électricité. Cependant, à moyen terme, Hydro-Québec prévoit la croissance de la demande au Québec et devrait donc, à notre avis, réserver une proportion de l'énergie produite à la région pour le développement et la diversification de notre économie.

110 L'emploi! La Côte-Nord a un taux de chômage constamment au-dessus de la moyenne québécoise, ne peut se priver d'un projet d'importance et créateur d'emplois comme celui-ci. Hydro-Québec prévoit créer ou maintenir l'équivalent de trente-trois mille quatre cent dix (33 410) emplois en années-personnes, dont environ onze mille (11 000) années-personnes en phase de construction.

115 Pour combler ces emplois, la Société favorisera à la hauteur de soixante pour cent (60 %) les travailleurs de la région et les membres des Premières Nations.

120 L'emploi et le recrutement de la main-d'oeuvre sont donc des défis de taille certes, mais aussi un signe de vitalité économique qu'on ne peut se passer. Pour ce faire, il est essentiel de s'assurer de la disponibilité et de la qualification de la main-d'oeuvre; évidemment, je souhaite que ce bassin de travailleurs soit pigé en premier lieu à l'intérieur de la région à qualification équivalente.

125 Une coalition en faveur du projet Romaine dont mon collègue Marjolin Dufour et moi-même nous sommes tous deux (2) signataires, mise sur pied il y a quelques mois par la Conférence régionale des élus, témoigne de la volonté de voir se réaliser cet important chantier. Elle compte d'ailleurs des gens et des organisations de tous horizons.

130 Le site envisagé pour la construction et la mise en service des quatre (4) centrales sur la Romaine est contigu et même utilisé par les peuples autochtones présents. Jusqu'à présent, la presque totalité des communautés autochtones impliquées a signé une entente de partenariat avec le promoteur.

135 Je salue d'ailleurs Hydro-Québec pour cette vision de cohabitation et de partage du territoire qui doit nécessairement se traduire par une entente mutuelle.

140 À l'instar de tout projet, le complexe aura des impacts sur l'environnement. Des mesures d'atténuation et de compensation ont été prévues dans les analyses environnementales effectuées, afin d'en minimiser ou éliminer les effets.

145 On reconnaît tout d'abord que l'hydroélectricité constitue une énergie verte et renouvelable par la faible émission de gaz à effet de serre par rapport aux filières charbon, gaz naturel ou même solaire thermique. Mais nous ne sommes pas ici pour en faire la démonstration ni pour opposer une filière énergétique à une autre.

Notons seulement qu'il semble y avoir un consensus sur le fait que l'hydroélectricité serait la filière qui procure le meilleur rendement en termes d'énergie nette au Québec.

150 Dans le cas du projet présent et sur le fond du dossier présenté par Hydro-Québec, je reconnais que la vision innovante, intégrée et durable de ce développement en diminue considérablement les effets non désirables sur la faune, la flore, les communautés et les milieux.

155 Il y a plus de cinq (5) décennies, le Québec a fait le choix de miser sur l'hydroélectricité et pour son développement économique. Avec la nationalisation de l'électricité, la société d'État Hydro-Québec contribue à la création et au partage de la richesse commune d'une façon équitable.

160 Je considère que l'hydroélectricité constitue encore la meilleure voie énergétique pour développer notre Québec. La puissance installée supplémentaire du complexe la Romaine sera un outil de diversification.

165 À la lumière des analyses, études déposées jusqu'à présent, l'argumentaire semble en faveur de la réalisation du projet d'aménagement des quatre (4) barrages sur la rivière Romaine. Les trois (3) critères d'acceptabilité sont comblés.

170 Nous sommes en présence d'un fort consensus du milieu, y compris les différents conseils de bande, de preuves de rentabilité du projet et la minimisation des impacts environnementaux.

En conclusion, à titre de députée de la population de Duplessis, je me permets aussi également de parler au nom de mon collègue Marjolin Dufour, député de René-Lévesque, nous

175 donnons notre accord à la construction du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine et nous espérons voir sa réalisation selon l'échéancier prévu par Hydro-Québec.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Merci madame la Députée. En passant, au nom de la Commission, nous voulons vous féliciter pour votre élection récente.

PAR Mme LORRAINE RICHARD:

185 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Ça fait plaisir.

J'aurais une petite question. Vous avez abordé différents sujets dont notamment le premier que vous avez abordé, qui était le transport des marchandises sur la route 138.

195 La question que j'aimerais vous poser: à votre avis, de votre expérience, est-ce que les installations portuaires qui sont disponibles à Havre-Saint-Pierre sont capables relativement facilement – il a été question en audience, peut-être que les infrastructures de la route d'accès, peut-être, devaient être refaites pour supporter des charges lourdes, mais nonobstant ça – est-ce que vous pensez que c'est possible de faire cohabiter du transport de marchandises, notamment en période estivale, par rapport aux opérations minières et aussi aux opérations, je crois que les gens veulent développer le tourisme de croisière également?

PAR Mme LORRAINE RICHARD:

205 Bon écoutez, je vais vous dire mon avis là-dessus. Moi, c'est sûr que je vais privilégier l'autoroute bleue, le fleuve Saint-Laurent.

210 Je pense que oui, il y a le projet de croisière à Havre-Saint-Pierre, mais c'est faisable d'utiliser davantage le fleuve. Vous savez, les infrastructures portuaires à Havre-Saint-Pierre ont été mises à niveau récemment; nous avons un nouveau quai, et je crois que les gens du port de Havre-Saint-Pierre et la société d'État Hydro-Québec devraient regarder ensemble pour utiliser davantage le fleuve Saint-Laurent.

215 J'en ai fait mention, nous n'avons qu'une seule route, c'est la 138. Déjà le trafic lourd est extrêmement important. Nous faisons des revendications, et moi, pour ma part, j'en fais avec les élus depuis 2003, parce que, écoutez, cette route-là n'est pas sécuritaire. Nous avons eu des

ruptures de notre réseau routier à plusieurs reprises, et on a besoin d'investissements majeurs qui, malheureusement, souvent ne sont pas au rendez-vous.

220 Et moi et mon collègue Marjolin Dufour, avec le président de la Conférence régionale des élus, le président du Comité de transport Côte-Nord avons demandé une rencontre avec le ministre Julie Boulet, justement pour avoir une étude exhaustive de la 138, voir où il fallait, bon, avoir des voies de dépassements, corriger certaines courbes. Malheureusement, cette rencontre n'a pas eu lieu.

225 C'est sûr que ça nous préoccupe, je vous dirais, moi et mon collègue, de voir, bon, je vous l'ai dit, on est en accord avec le projet hydroélectrique de la rivière Romaine, mais voir tout le trafic qu'on va avoir sur cette route-là, et s'il faudrait qu'on ait, parce que vous savez que c'est un projet d'une décennie, avoir des ruptures du réseau routier comme on a connues récemment, ça a un impact aussi au niveau d'Hydro-Québec, là. Si toute sa marchandise provient du réseau
230 routier, vous savez, quelques jours avec une rupture de route au niveau économique, c'est très difficile. On l'a vu récemment en Minganie.

Et je pense que c'est faisable. Peut-être que durant la période estivale, il faudra voir avec les gens du port, je peux pas parler pour eux ni pour Hydro-Québec. Peut-être que durant la
235 période estivale, on pourrait diminuer le trafic maritime.

Mais moi, je souhaite sincèrement que ces gens-là discutent ensemble afin d'utiliser davantage le fleuve. Moi, je l'ai vu ici avec Alouette. Nous avons des barges et nous avons réduit – d'ailleurs on réduit les gaz à effet de serre et de un, on réduit aussi également le trafic
240 lourd sur la route 138.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

250 Dans le même ordre d'idée! Comment vous voyez, à ce moment-là, pour la 138, le rôle d'Hydro-Québec? Parce qu'en fait, les travaux dont vous parlez relèvent, je pense, du ministère des Transports. On comprend que l'arrivée du projet va faire en sorte qu'il va y avoir une augmentation de la circulation de transport lourd et tout ça.

255 Comment vous voyez la répartition, je dirais, des coûts entre autres ou la façon que ça pourrait fonctionner, l'arrimage entre Hydro-Québec et le ministère des Transports pour faire ces travaux-là?

PAR Mme LORRAINE RICHARD:

260

Bien écoutez, je suis pas au fait si Hydro-Québec a eu des réunions ou des rencontres avec le ministère des Transports à ce moment-ci. S'ils ne l'ont pas eu, je leur conseille de le faire; moi, j'apprécierais qu'on regarde quand même, je peux pas vous dire où ils en sont rendus, mais j'espère que s'ils ne l'ont pas fait, ils vont le faire.

265

Je suis convaincue qu'avec le ministère des Transports, écoutez, c'est faisable. S'il y avait des aménagements supplémentaires au port de Havre-Saint-Pierre, il faudrait voir; je pense pas, je suis pas une experte à ce moment-ci.

270

Mais vous savez, Hydro-Québec, moi, j'ai assisté à quelques rencontres quand ils sont venus, plus particulièrement à Havre-Saint-Pierre, ils ont rencontré des entrepreneurs; il y a des choses qui se font aussi avec le milieu. Ils vont octroyer des contrats à des firmes, puis il va falloir arriver avec, je vous dirais, des camions, il y a des "Ready-Mix" qui vont arriver, bon, c'est une construction de barrages, c'est très gros.

275

Peut-être demander aussi auprès des gros entrepreneurs qui vont arriver, est-ce que vous pouvez davantage voir avec des entreprises qui font du transport maritime. On en a quelques-unes au Québec, peut-être qu'il y a des bateaux, des barges de disponibles.

280

Écoutez, juste au port de Sept-Îles, au port de Port-Cartier, ça se fait déjà, là, de façon régulière.

285

Donc moi, je dis que c'est possible. Ce que je dis, c'est que je ne suis pas une experte dans ce domaine. Mais à titre de députée, c'est le message que je lance à la société d'État: regardez avec le ministère des Transports, mais regardez également avec vos entrepreneurs, avec les gens à qui vous donnerez des contrats quand ça va commencer, la phase de construction.

290

Et je suis sûre que c'est faisable. Écoutez, on a une aluminerie ici, puis ils l'ont fait récemment, puis on s'en rend compte, ça a des effets extrêmement positifs.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

295

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

300

J'aurais une dernière question! Sur la mention d'un bloc d'énergie à réserver pour la région, de quelle façon vous verriez ça, ce mécanisme-là?

Parce que ça peut arriver qu'ici, il y a pas d'entreprises qui sont prêtes, donc Hydro vendrait à court terme cette énergie-là, mais la réserverait éventuellement pour un projet. De quelle façon vous voyez ça, ce fameux bloc?

305 **PAR Mme LORRAINE RICHARD:**

Bien écoutez, vous savez, on a vu avec la phase 2 d'Alouette qu'on avait dégagé un bloc énergétique, on l'a réservé. Ça a permis la phase 2 d'Alouette, ça a été merveilleux ici dans la région.

310

Au tout début, quand le gouvernement libéral a parlé du projet Romaine, moi, je vous dirais plus en 2003 qu'on en a entendu parler, le gouvernement libéral parlait beaucoup que tout le projet Romaine, les mille cinq cents mégawatts (1500 MW) seraient vouées à l'exportation.

315

Moi, j'étais contre, j'étais pas la seule, là. On dit oui à l'exportation, mais il faut s'en garder une réserve.

320

Et je pense que c'est à Hydro-Québec à voir. Puis d'ailleurs, vous avez vu récemment que le gouvernement libéral a changé son discours, a dit, peut-être que ce sera pas tout voué à l'exportation, on va peut-être en garder pour le Québec.

325

À ce moment-ci, ce qu'on connaît, on dit que la capacité d'Hydro-Québec suffit au Québec pour les maisons, que ce soit résidentiel, commercial ou industriel, Hydro-Québec est capable de suffire à la demande.

330

C'est sûr qu'on va avoir mille cinq cents mégawatts (1500 MW) supplémentaires. Et moi, je le dis également, parce que vous savez, même Alouette, s'ils ont des projets futurs, ils vont avoir besoin d'un bloc énergétique.

Et je dis oui, Romaine, c'est bien beau, c'est dix (10) ans. Ça nous a permis d'avoir une Alouette à Sept-Îles, de débloquer un bloc énergétique.

335

Est-ce qu'Hydro-Québec dans ses visions à long terme pourrait prévoir, parce que moi, je suis convaincue qu'une corporation, quelle soit industrielle, de développement économique, il y a des gens ici dans toute la région Côte-Nord qui travaillent toujours pour attirer de nouvelles entreprises. Je vous dis pas que c'est demain matin.

340

Il faudrait pas voir arriver des promoteurs ici en région et qu'on n'ait pas l'énergie disponible, puis qu'on ait un barrage sur la Romaine de mille cinq cents mégawatts (1500 MW) et que tout ce qui est produit sur Romaine soit exporté vers les États-Unis.

C'est là que je mets une mise en garde à Hydro-Québec, c'est dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

Très bien, je vous remercie.

Alors je vous remercie pour votre présentation.

350

PAR Mme LORRAINE RICHARD:

Merci beaucoup à vous de m'avoir écoutée. J'excuse encore une fois mon collègue Marjolin Dufour.

355

Vous comprendrez qu'on n'est pas allés dans les détails, je vous remercie de vos félicitations. Vous comprenez qu'on était en campagne électorale, on a quand même suivi ce dossier-là de près.

360

Et moi, je souhaite sincèrement que Romaine se réalise. Merci à vous de vous être déplacés en région, ça, on l'apprécie beaucoup.

Je pense que tous les gens de la Côte-Nord vous remercient de vous être déplacés en région, c'est important.

365

Merci, au revoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

370

Merci madame.

FONDATION RIVIÈRES

375

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter Fondation Rivières, c'est-à-dire monsieur Réal Reid et madame Anne-Marie Saint-Cerny à s'avancer.

380

Bonjour madame, bonjour monsieur. À vous la parole.

PAR Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY:

385

Je sais que vous avez lu le mémoire déjà, mais vous allez me permettre de simplement relire quelques parties en remarques préliminaires et ensuite, on passera.

390 Alors si nous avons choisi de venir ici, c'est que nous avons la certitude que cette Commission à ce moment historique mondial, je pourrais dire, mais certainement en Amérique du Nord, historique au niveau économique et énergétique aussi, nous avons donc la certitude que cette Commission a le pouvoir et la capacité d'établir un jalon pour le Québec, de telle sorte que ce qui sera décidé ensuite nous amènera vers le XXI^e siècle, vers des choix qui auront été revisités. Nous avons cette certitude-là.

395 Malheureusement, nous avons aussi la certitude, en venant ici ce matin, que le projet sera autorisé par cette Commission ou recommandé devrais-je dire, avec certaines mesures d'atténuation.

400 Or pour nous, c'est une certitude très dérangeante, parce que nous avons la ferme conviction que cette Commission devrait pouvoir agir en toute indépendance et en toute impartialité dans l'examen des projets, et ce n'est pas la perception que nous avons.

405 La faute en incombe à notre avis à certains choix que vous avez faits, mais également évidemment au gouvernement et à Hydro-Québec. Vous avez effectivement fait certains choix qui ont rendu la participation publique pour ce projet national extrêmement difficile pour nous, mais la faute en incombe aussi aux autres intervenants.

410 Et dans ce cadre-là, je pense qu'il convient de mentionner certaines choses. D'abord, il y a toute la problématique des ententes secrètes qui ont été signées, dont on a pu voir les grandes lignes grâce à vous, d'ailleurs je vous en remercie.

415 Imaginez, et on y reviendra un petit peu plus tard dans le cas Siemens, que Siemens aurait choisi de pousser son projet sur la Côte-Nord et au Québec en versant des millions à des élus, et donc nous aurions eu ici sur la Côte-Nord une bataille de millions arrosés sur les communautés et sur les élus pour favoriser deux (2) projets distincts.

420 Je vous laisse extrapoler les conséquences démocratiques que ça aurait eues et également, je me demande, et on est en droit de se poser la question, est-ce que les décisions qui auraient été prises auraient été faites en fonction de la valeur d'un projet ou en fonction des millions qui auraient été arrosés sur la région?

Donc ces pratiques-là d'Hydro-Québec doivent être absolument interdites et d'ailleurs, les ententes qui ont été actuellement signées doivent être déposées, puisqu'elles sont soumises à une certaine reddition de comptes, ce sont des fonds publics.

425 De la même manière, nous tenons à dénoncer, d'après les informations que nous avons, et elles sont nombreuses, les signatures qui ont été faites auprès des communautés innues ici. C'est très troublant, mais il semble que dans tous les cas, et d'après nos informations, il y a eu une prise en otage des problèmes politiques, sociaux et économiques de ces communautés-là, et on peut en voir un peu un témoignage dans l'étude d'impact d'Hydro-Québec dont l'un des

430 objectifs, un des trois (3) objectifs vise à les empêcher de nuire à la construction et à l'exploitation des ouvrages.

Il y a quelque chose de méprisant qui peut laisser sous-entendre que ces gens-là peuvent avoir un comportement antisocial. Personnellement et à la Fondation Rivières, nous trouvons
435 extrêmement, je dirais odieux d'avoir de telles phrases et de tels objectifs dans une étude d'impact de notre société d'État, et donc je vous demanderais éventuellement dans votre rapport de mentionner que ce type de négociations ne peut pas être effectué, que les négociations doivent être faites de bonne foi et en respectant intégralement les droits ancestraux des Autochtones lorsqu'il n'y a pas d'ententes.

440 S'il y a ententes à y avoir, il y a des projets qui s'en viennent, qu'elles soient signées d'abord, et que les communautés puissent participer au processus de façon libre, avec la totale liberté d'expression.

445 Donc au-delà de ça, qu'est-ce qu'on faisait! Alors nous avons choisi de venir ici, et je vais passer au pointeur!

Bien! Alors nous avons décidé de venir ici en se disant, bien, prenons pour acquis que nous avons besoin des quinze cents mégawatts (1500 MW) de la Romaine, prenons pour acquis
450 que le Québec a besoin de cette rentabilité-là, de cet argent-là, et donc regardons ce qu'il convient de mieux faire ou de faire.

Est-ce que le projet Romaine est en soi le meilleur ou ne l'est-il pas, et je pense que c'est un type de démarche qui désormais devrait prévaloir au Québec, quel est le projet qui rencontre
455 le mieux les objectifs que nous avons.

Alors nous avons des objectifs environnementaux, nous avons le devoir de choisir le projet qui a le moins d'impacts environnementaux.

460 Or dans le cas de la Romaine, et nous allons le régler maintenant, à notre avis, il est impossible d'autoriser ce projet-là sur la foi de ses impacts environnementaux, pourquoi? Tout à l'heure, nous verrons d'autres scénarios qui ont moins d'impacts, mais avant toute chose, il y a des problèmes majeurs avec le problème Romaine.

465 D'abord, nous avons été incapables de trouver ou alors c'est extrêmement difficile de trouver des études de suivi sans interprétation, sans photo couleur ou brochure couleur, c'est-à-dire avec les données brutes.

470 Donc pour nous, il est impossible de refaire les modèles, et donc de savoir effectivement quels sont les impacts de nos développements hydroélectriques.

Et c'est une faille qu'Hydro-Québec devra réparer désormais, parce que nous avons maintenant des professionnels dans la société civile, nous devons être capables de prendre les données brutes de ce promoteur et de pouvoir les analyser et les contre-expertiser.

475

Deuxièmement, il n'y a aucun suivi indépendant de fait. Tout repose sur le promoteur, sur les gens qu'il engage et qu'il paie pour faire les suivis des impacts. C'est une aberration scientifique qui ne nous permet pas de nous appuyer sur les données qu'ils ont pu sortir dans les projets précédents.

480

Troisièmement, il y a des impacts majeurs et non mitigables. Et pour en citer quelques-uns! Comment peut-on imaginer que l'on puisse faire une contamination d'au moins trois cent cinquante kilos (350 k) de mercure dans un bassin versant sans qu'il y ait un impact majeur, un impact majeur y compris sur la santé humaine? Et c'est très grave, parce qu'on prend en otage effectivement la santé humaine de la région et d'ailleurs, en extrapolant que nos mesures sont bonnes, que dans trente (30) ans, la situation sera revenue.

485

Or, il y a pas d'étude scientifique, la science n'est pas à ce point exacte que l'on puisse pas prétendre que les foetus de ces mères et des enfants actuels n'auront pas des problèmes neurotoxiques plus tard. On ne peut s'appuyer sur rien.

490

Deuxièmement, comment peut-on prétendre que le mercure restera dans les réservoirs, alors même que dans l'étude d'impact, Hydro-Québec admet qu'à La Grande, par exemple, il y a une dispersion d'au moins quinze kilomètres (15 km) à l'extérieur de l'embouchure? Comment peut-on prétendre, à ce moment-là, que le Parc national des îles de Mingan ne sera pas touché? C'est impossible selon les études qu'on a.

495

Par ailleurs, que s'est-il passé à Sainte-Marguerite? Il y a une énorme contamination à l'aluminium; avec toutes nos recherches, on a été incapable de trouver les données brutes. La seule chose que l'on sait, c'est que soudainement, on a distribué des bouteilles d'eau et on a dû raccorder le réseau d'aqueduc.

500

Qu'est-ce qui nous prouve que la même chose se reproduira pas? C'est non mitigable.

505

La même chose, le mercure est non mitigable. La même chose, le saumon. Toutes les mesures d'atténuation, de mitigations pour préserver le saumon, pour ne nommer qu'une seule espèce, touchent directement la rentabilité du projet d'Hydro.

510

Et en touchant la rentabilité du projet d'Hydro, il faut avoir les garanties que le promoteur va respecter ses mesures d'atténuation. Or je vous rappelle que dans le cas Rupert, la commissaire Beaudet, n'ayant pu obtenir ces garanties, a eu une opinion dissidente et n'a pas autorisé ou recommandé ce projet, parce qu'elle a dit qu'entre la rentabilité et l'environnement, le promoteur allait choisir, selon ce qu'elle avait comme document, la rentabilité.

515 C'est à ce point vrai que dans l'étude d'impact, et notamment sur les frayères, il est dit à plusieurs endroits que la variante la plus écologique ou la plus environnementale est une telle, mais que malheureusement, pour des raisons de rentabilité, on doit forcément choisir l'autre.

520 Or il est non mitigable d'assécher les oeufs, de stopper le flux d'eau pour remplir les réservoirs; il est non mitigable d'avoir un pointillé de sept kilomètres (7 km) asséché et de transformer littéralement une rivière en quatre (4) réservoirs qui sont même pas des vrais lacs.

525 Je tiens à souligner d'ailleurs dans ce cas-là que l'hydroélectricité, malgré tout ce qu'on en dit et malgré les belles publicités où on voit les belles chutes qui coulent avec quelqu'un qui se plogue dans la belle chute qui coule, ce n'est pas la réalité. La réalité, c'est que quand on peut se ploguer, il y a plus de rivière qui existe.

530 Donc si l'eau est en effet une ressource qui, en petite partie selon Environnement Canada, est effectivement renouvelable, la rivière, une fois transformée en réservoir de mercure, ne l'est plus, elle est détruite. Bien!

535 Alors, au niveau environnement, à notre avis, il est impossible d'autoriser ce projet, parce que les mesures sont trop complexes, non appuyées et non suivies, pour pouvoir autoriser ce projet.

540 Maintenant, au niveau de l'énergie, ce projet est-il nécessaire, est-ce qu'on va s'éclairer à la chandelle dans douze (12) ans? Non. Tout le monde en convient, nous sommes en situation de surplus, nous sommes en gros changements économiques et nous sommes obligés de fermer Bécancour et de payer deux cents millions (200 M\$) ou à peu près par année pour tenir Bécancour fermé, parce que l'énergie est trop en surplus et par ailleurs, elle est très chère.

Or, l'énergie de la Romaine sera effectivement très chère.

545 Au niveau de la rentabilité! Par contre, je tiens à revenir au niveau énergétique où nous avons pris pour acquis, à la Fondation Rivières, que nous avons besoin de cette énergie-là pour une question de rentabilité. Autrement dit, oui, servons-nous de ce que nous avons au Québec pour réduire les proverbiales lignes d'attente dans les hôpitaux et donc, oui, nous pouvons exporter l'énergie, nous pouvons faire de l'argent au Québec et garnir nos coffres avec de l'énergie que nous aurons vendue.

550 Donc on prend comme prémisse que oui, on va avoir une question de rentabilité et on la regarde.

555 Maintenant, au niveau emploi! Quand les enfants de la Minganie auront vingt (20) ou vingt-deux (22) ans, les emplois seront terminés, il en restera vingt (20) sur la Côte-Nord.

Ce que nous allons vous présenter comme scénarios, ce sont des scénarios où dans tous les cas, il y a plus d'emplois, ça peut être plus rentable et on produit la même énergie.

560 Alors pour nous, la mission, alors on a fait table rase de tout et on a regardé comment peut-on arriver à la même énergie, meilleur coût, meilleurs emplois ou équivalents, moins d'impacts!

565 La mission d'Hydro-Québec, c'est de produire de l'électricité, pas des barrages. On s'entend là-dessus.

570 On s'entend peut-être pas là-dessus, parce qu'on peut dire, comme il a été dit dans les audiences publiques, l'hydroélectricité, c'est notre mission, c'est notre métier. Eh bien non, on peut changer ça. Il y a des preuves dans le passé. Hydro-Québec a été touchée dans le passé, on a changé son actionnaire qui était la population pour l'actionnaire gouvernemental, on a passé la Loi 116, on a touché à la mission d'Hydro-Québec.

575 Or dans notre tête, elle doit produire de l'électricité, créer des emplois, ramener de l'argent, et c'est ça sa mission.

Vous avez, comme je vous l'ai dit, la possibilité, la capacité et le pouvoir de changer les choses, et c'est extrêmement important à notre avis, parce qu'il faut obligatoirement éviter des cas tragiques, tragiques pour la Côte-Nord, comme il s'est passé dans le cas Siemens.

580 Alors pendant qu'on étudiait la Rupert, il y avait une rencontre au sommet, au gouvernement et avec les responsables d'Hydro-Québec, alors en avril 2005, il y a eu une rencontre au sommet avec les plus hauts dirigeants internationaux de Siemens, le gouvernement, le premier ministre et le président d'Hydro-Québec.

585 Alors qu'est-ce qu'on présentait ici? Alors on demandait ou on proposait au Québec de faire du Québec, parce qu'il avait toutes les ressources pour le faire, notamment sur la Côte-Nord, le leader nord-américain de l'énergie verte, de l'énergie éolienne.

590 Et on disait notamment, on a des alumineries, on a les plus grands vents au monde, et vous avez la capacité, et c'est ici que Siemens veut établir sa tête de pont avec institut de recherche, fabrication, implantation de parcs, entretien, c'est au Québec que ça doit se faire à notre avis pour l'exportation mondiale, parce qu'on allait développer une turbine arctique.

595 Tout ça s'est fait en secret, ça a été caché à la population.

Alors pour vous prouver que la Côte-Nord aurait pu en bénéficier, comme vous le voyez ici, un des projets, un des grands parcs, une des grandes zones de vents rouge, c'est sur la Côte-Nord, notamment à Manicouagan où de jeunes gens extrêmement dynamiques hier sont

600 venus dire qu'ils cherchaient des projets. Eh bien, ça aurait été chez eux et tout près d'ici et, comme vous le voyez, Siemens identifiait que nous avons parmi les plus grands vents au monde.

PAR M. RÉAL REID:

605 On pourrait souligner aussi, juste sur la droite de la photo, on voit deux (2) petites pointes rouges qui descendent, ça, c'est juste au nord de Havre-Saint-Pierre.

PAR Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY:

610 Oui, on va y revenir dans notre scénario.

Alors est-ce que le Québec a un potentiel éolien, apparemment selon Siemens, oui. Vingt gigawatts (20 GW).

615 Alors qu'est-ce qu'on a raté ici, qu'est-ce qu'on a raté pour la Côte-Nord, qu'est-ce qu'on a raté pour le Québec, parce que ça a été passé sous le tapis, eh bien, c'est que dès 2007, on avait des emplois et on livrait de la marchandise. Et ça, c'est une tragédie, et c'est pour ça qu'il est pour nous essentiel que vous puissiez regarder ce projet-là, Romaine, dans son ensemble, de la mission qu'il doit remplir.

620 Alors ce qu'on a fait, c'est qu'on a regardé deux (2) scénarios alternatifs pour le Québec et pour la Côte-Nord, qui produisent la même énergie, et on va regarder ce que ça donne.

625 Alors pour nous, la mise en oeuvre peut être en six (6) mois, ça dépend d'une volonté politique, de décrets ministériels et d'une volonté de le faire. C'est-à-dire que dans six (6) mois, les travailleurs québécois partout au Québec, y compris ici, sont au travail.

Ici, et on crée une infrastructure industrielle qui va se développer. On va y revenir!

630 Mais lorsque les gens d'Hydro-Québec ou du gouvernement nous disent que c'est à long terme, ce sont des visions, ce sont des utopies, eh bien non, puisque, et j'ai un article là-bas, aux États-Unis, en deux (2) ans, ils comptent créer deux millions et demi (2 ½ M) d'emplois dont en grande partie via ces scénarios-là.

635 Au niveau des investissements, oui ça va prendre des investissements pour appuyer la volonté politique. On ne dit pas que c'est gratuit, on dit qu'en ces temps d'économie difficiles, tous les hommes politiques s'entendent qu'il faut investir, investissons donc à la bonne place!

Donc le premier scénario en est un d'énergie verte et d'énergie alternative.

640 Alors ce qu'Hydro-Québec vous a fourni, messieurs les Commissaires, pour dire que ce n'est pas faisable, c'est une page et demie (1 ½) ici déposée au document DA quelque chose,

récemment, pour répondre au fait qu'aucune de ces options-là sont prévisibles. Une page et demie (1 ½).

645 Je vous référerai à toutes les références que nous avons incluses dans notre document qui prouve que ce n'est pas le cas, mais voyons voir seulement, juste à côté de chez nous, au Vermont!

650 Alors au Vermont qui est un état très semblable à nous au niveau climat, qui a pas tellement de moyens, eh bien, juste avec leurs mesures, et c'est tiré de leurs documents officiels, juste au niveau des mesures d'efficacité énergétique, ils ont réussi à réduire leurs pointes de cinq pour cent (5 %), c'est-à-dire mille trois cents (1300 MW) à mille huit cents mégawatts (1800 MW).

655 Mille trois cents (1300 MW) à mille huit cents mégawatts (1800 MW), messieurs les Commissaires, c'est une Romaine sauvée en mesures d'économies d'énergie.

660 Alors on ne fait pas un tableau exhaustif, mais ce qu'on va vous demander, c'est de demander à Hydro-Québec de ne pas vous fournir une page et demie (1 ½), mais de vous fournir des études sérieuses avec la volonté de le faire et de réussir, comme ce qui se passe dans le reste du monde.

665 Par exemple, on est supposé changer le Code du bâtiment depuis des années, mettre la norme Novoclimat. Si on le faisait avec simplement les nouvelles mises en chantier, on arrive à sauver un térawattheure et demi (1 ½ TWh). Et ça, c'est avec un pour cent (1 %) du patrimoine bâti, soit les nouvelles mises en chantier, soit la rénovation.

670 Mais qu'est-ce que ça signifie ici, ça signifie que l'ensemble du Québec, les travailleurs de la construction sont au travail, en train de rénover des maisons, à l'instar de ce qui s'est fait lors de Corvée-Habitation qui nous avait sortis de la crise économique en grande partie aussi.

675 Captage solaire! Hydro-Québec a trois (3) lignes là-dessus. Captage solaire, il y a une industrie qui vient de s'implanter à Sainte-Anne-des-Monts, une industrie américaine, pour simplement faire des fils de captage sur les toits. C'est pas de la haute technologie, ça se fait partout, on va le voir. Malheureusement, cette compagnie-là à Sainte-Anne-des-Monts, américaine, va partir bientôt, puisqu'aux États-Unis, ils vont mettre des mesures fiscales et des incitatifs pour ramener ces compagnies-là.

680 Or nous au Québec, on a parfaitement la technologie et les technologues pour faire ce genre de choses. C'est pas de la science fiction ici.

Géothermie! Plus de trois térawattheures (3 TWh).

Biomasse! Biomasse ici sur la Côte-Nord, on a six cents (600) emplois, selon nos calculs et selon les données internationales qu'on peut aller chercher simplement en biomasse ici.

685 Alors c'est un total de plus de huit térawattheures (8 TWh), c'est l'équivalent de la Romaine.

 Alors il faut repenser le chauffage, il faut mettre l'énergie à la bonne place. Il faut réduire, des mesures de réduction de la pointe, la biomasse. Le Vermont vient de le faire. Et on crée
690 énormément plus d'emplois.

 Alors est-ce qu'effectivement, et on répond toujours à la question et à la page et demie d'Hydro-Québec qui, soi dit en passant, était la même que lors de la Rupert, mais c'est pour plus tard, eh bien voyons! Eh bien voyons voir!

695 Le Danemark, juste en brûlant ses déchets, produit énormément d'énergie. Les Pays-Bas qui nous ressemblent, la Suède, juste en brûlant les dépotoirs dont les journaux à Montréal sont remplis de problèmes, qu'est-ce qu'on fait avec les dépotoirs, eh bien voilà, on peut brûler et faire des biogaz.

700 Alors qu'est-ce qu'on fait ici, regardons la puissance de la Suède par exemple. Voici le projet Romaine. Voici le solaire thermique. Simplement des capteurs solaires, capteurs solaires qui, soi dit en passant, vont être installés sur un (1) chauffe-eau sur cinq (5) en France d'ici quelques années, et on est parfaitement capable de faire ça.

705 L'éolien vis-à-vis la Romaine, la géothermie. Ça, c'est la Suède. Alors la Suède installe quarante mille (40 000) pompes géothermiques, et on s'entend, pas de la production d'électricité, pompes géothermiques par année.

710 Au Québec, selon mes dernières informations, le nouveau programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec en prévoit trois cent soixante-cinq (365).

 Alors énergie à partir de la biomasse. La Romaine, biomasse thermique. Encore là, ici, juste sur la Côte-Nord, c'est six cents (600) emplois selon les normes internationales.

715 Puissances des énergies alternatives en France, en comparaison de la Romaine, l'éolien, géothermie, solaire thermique, vous voyez qu'on s'approche.

720 La Romaine, à partir des biocombustibles, c'est-à-dire biomasse, déchets, etc., regardez, regardez la Romaine, regardez la biomasse thermique!

 Et ça se fait actuellement, c'est vérifiable.

725 Alors pour s'amuser, on a additionné tous les projets d'Hydro-Québec actuellement en puissance et en énergie. Alors la Romaine, la Rupert, Gentilly-2, minicentrales. Vous voyez ça, et on les a comparés.

730

Alors regardez! Tous les projets d'Hydro-Québec, ils sont ici, et ça ici, c'est la puissance combinée. Alors la France, regardez, on arrive presque, en Espagne, on dépasse l'Allemagne, c'est effarant ce qu'ils arrivent à faire.

735

Même chose ici pour l'énergie. Regardez l'Autriche, la Pologne. La Pologne, je pense qu'on peut se comparer à la Pologne. C'est une volonté politique et des décisions qui sont importantes.

Ce sont des choses qui sont faites actuellement, qu'on peut aller vérifier, c'est pas de la science fiction.

740

PAR M. RÉAL REID:

On pourrait rajouter aussi sur le premier, sur l'éolien, les projets Hydro-Québec, c'est l'objectif 2015, alors que ce qui se passe en Espagne, en Allemagne, au Danemark, c'est actuellement installé.

745

En 2015, l'Espagne est sur une croissance, ils vont être rendus à, je pense, trente mille mégawatts (30 000 MW) en 2015.

750

PAR Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY:

Bien! Alors ça, c'est les scénarios, on a développé ces choses, mais ce que nous vous demandons, c'est de demander à Hydro-Québec d'étudier correctement, avec une volonté de réussir, à l'instar de ce qui se passe aux États-Unis et ailleurs dans le monde, ce scénario-là.

755

Parce que ce qui est tragique pour le Québec, c'est que le monde industrialisé prend le virage et nous, nous en sommes réduits à détruire nos rivières et à faire de l'exploitation brute, pour la même énergie et, d'après nos calculs, pour moindre coût.

Je passe la parole à Réal pour le deuxième scénario.

760

PAR M. RÉAL REID:

Bonjour.

Oups, je pense qu'on a un problème. Bon, malheureusement...

765

PAR LE PRÉSIDENT:

Étant donné que l'heure passe, je vais vous demander de conclure en cinq (5) minutes si c'est possible.

770

PAR M. RÉAL REID:

OK.

775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que nous avons une autre intervention à passer avant l'heure du dîner.

PAR M. RÉAL REID:

780

Bon, malheureusement on avait un tableau récapitulatif, puis on n'est pas capable de le sortir, qui montrait, ça, c'est en page 48 de notre mémoire, qui montrait les livrables, la quantité livrable, le coût que ça donne, le nombre d'emplois-année.

785

Un projet éolien fournit à peu près soixante pour cent (60 %) plus d'emplois. Une bonne partie de ça, c'est les emplois permanents d'opération et d'entretien qui sont à peu près quatre (4) fois plus élevés dans le cas de l'éolien, en page 48, quatre (4) fois plus élevés que dans le cas de l'hydraulique.

790

Le nombre de mégawatts garanti, la puissance garantie, on peut la fournir en l'achetant pour le parc éolien. L'influence sur l'amplitude des réservoirs, l'éolien a un effet stabilisateur, il y a possibilité de fonctionner par grands froids.

Puis on incluait les renforcements de réseaux.

795

Par contre, pour faire cette comparaison-là, il faut faire une comparaison qui est équitable, c'est-à-dire qu'il faut faire une comparaison sur une même base, sur le même montage financier. On peut pas comparer les projets qui ont été faits sur les appels d'offres qui est la production par le privé avec une production par Hydro-Québec, parce que les modes de financement sont différents.

800

Si on prend le même mode de financement qu'Hydro-Québec utilise pour la Romaine, pour l'éolien, ça donne une différence de l'ordre de vingt (20 %) à quarante pour cent (40 %) moins cher. C'est la façon de fonctionner des compagnies d'électricité.

805

Ensuite, ce qu'on vous montrait, l'autre acétate qu'on ne peut pas sortir, c'est l'exemple de l'Espagne qui est en page 52 de notre mémoire. Ça montre l'opération d'une journée d'Espagne. La demande de pointe de l'Espagne est à peu près équivalente à celle du Québec, puis on a quinze mille mégawatts (15 000 MW) d'installés.

810

Il y a cinq cent soixante-quinze (575) centrales éoliennes qui sont reliées à un centre de contrôle qui envoie des commandes, je pense que c'est cinq (5) fois par minute, que la centrale

peut contrôler toutes les éoliennes à l'intérieur du pays puis peut soit les arrêter ou les démarrer à volonté.

815

Et puis ce qu'on a de cette journée-là, on a une grosse variation de la demande, il y a des variations jusqu'à quatre mille mégawatts (4000 MW) à l'heure, alors que l'éolien est à peu près stable, et puis les opérateurs de réseau sont habitués de suivre la demande et puis de gérer leur parc de production pour suivre la demande.

820

Ça fait que gérer un parc de quinze mille mégawatts (15 000 MW) en Espagne qui a très peu de ressources hydrauliques et qui a très peu de liens avec les autres pays, je pense qu'ils ont cinq cents mégawatts (500 MW) de disponibles avec le reste de l'Europe, ça fait que c'est pas un problème pour les opérateurs de réseau.

825

L'acétate suivant vous montre la courbe de la demande qui est en bleue sur une base mensuelle, et la courbe des apports hydrauliques en rouge. On voit que l'apport hydraulique est décalé d'à peu près six (6) mois par rapport à la demande. C'est pour ça qu'au Québec, il a fallu se doter d'un immense parc de stockage.

830

Puis on voit en jaune la production éolienne. La production éolienne, contrairement à l'hydraulique, si on s'imagine par exemple un réseau qui serait entièrement alimenté par l'éolien, on a une surproduction l'hiver puis une sous-production l'été. Ça fait qu'il faut faire un petit peu de stockage. Le stockage serait à peu près le cinquième du stockage qu'on a besoin pour l'hydraulique. C'est-à-dire que si on alimentait le réseau d'Hydro-Québec entièrement à l'éolien, on pourrait quintupler la production ou la demande avant d'avoir à construire un nouveau réservoir.

835

Si on considère ça à un pour cent (1 %) de croissance de la demande annuelle, ça vous donnerait de l'énergie pour à peu près cent soixante (160) ans. Ça, c'est régulé en puissance et en énergie.

840

Ensuite, la suivante vous montre la ressource, c'est un petit peu la petite pointe qu'on vous montrait tantôt sur l'acétate de Siemens. C'est juste au nord de Havre-Saint-Pierre. On voit l'île d'Anticosti en bas.

845

Ça fait qu'à une distance d'à peu près cent vingt-cinq (125 km) à cent quarante (140 km), c'est la pointe ici, dans cette zone-là qu'on est à peu près à cent vingt-cinq-cent quarante kilomètres (125 km-140 km) de Havre-Saint-Pierre, on peut installer, il y a trois mille sept cents kilomètres carrés (3700 km²), ça représente à peu près trois mille sept cents kilomètres carrés (3700 km²), puis on pourrait installer assez d'éoliennes pour produire à peu près soixante-dix térawattheures (70 TWh).

850

Les vents là sont excellents, c'est des vents de neuf mètres-seconde (9 m/s) comparés à ce qu'on harnache en Allemagne qui est de cinq (5 m/s) à six (6 m/s), en Espagne c'est autour de

855

six et demi-sept (6 ½ m/s-7 m/s), Danemark c'est autour de sept (7 m/s), ça fait qu'on a des vents d'excellente qualité.

860 Sur un site, je pense qu'on mentionne le site de 3Tier, il montre une carte du monde. Il y a cinq (5) endroits dans le monde qui sont très venteux, on a la Patagonie, on a la Tasmanie, on a le Groenland, l'Angleterre et le Québec qui sont les meilleurs sites. Tasmanie, Patagonie, Groenland, c'est pas tellement habité, puis c'est assez loin des réseaux, ça fait qu'il reste l'Angleterre et le Québec qui ont la meilleure ressource éolienne au monde.

865 Ensuite, c'est la dernière qu'on a, pour l'analyse financière...

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Malheureusement, je vais être obligé de vous demander de conclure en deux (2) minutes, étant donné qu'on a quelqu'un d'autre à passer avant l'heure du dîner.

PAR M. RÉAL REID:

875 Une (1) petite minute!

880 L'analyse financière, on est parti d'un parc éolien avec des données de coûts d'éoliennes, de coûts de projets installés qui viennent surtout des États-Unis, mais on a une comparaison sur la base de l'appel, l'entente qui a été signée entre AAER et, je pense que c'est Saint-Laurent Énergie, pour le coût des éoliennes, bien, disons que ça concorde.

Ça fait qu'on a pris le coût de l'éolienne, puis on a calculé avec les vents du nord, ça fait que ça nous donnerait un parc de deux mille deux cent cinq mégawatts (2205 MW) pour fournir la même quantité d'énergie que le projet de la Romaine.

885 Et puis à ça, on a ajouté la version nordique des éoliennes, on a ajouté les réserves pour imprévus, on a ajouté les frais d'opération et l'entretien; ensuite, on a ajouté le support en puissance qu'on achète, c'est-à-dire la partie que la centrale éolienne ne fournit pas, on l'achète au coût cité par Hydro-Québec dans son étude d'impact. On fournit les frais d'équilibrage, on paie pour la ligne de transport.

890 La ligne de transport, on l'a faite sur le rapport, des facteurs d'utilisation. Le facteur d'utilisation de la Romaine est de l'ordre de cinquante-neuf pour cent (59 %). Facteur d'utilisation d'une centrale éolienne, c'est de l'ordre de quarante-trois pour cent (43 %).

895 Ça fait qu'au lieu d'avoir un coût de raccordement de neuf cent quatre-vingt-seize millions (996 M\$), on est à un milliard trois cent quarante-six millions (1 346 000 000 \$).

Et puis on a ajouté une réserve pour imprévus à ça, on a ajouté les frais de renforcement de réseau, on a ajouté des frais d'opération et d'entretien, et les coûts des pertes en transport.

900

On arrive avec un coût global de sept cents point zéro quatre du kilowattheure (7,04 ¢/kWh). Ça, c'est en dollar 2008. Si on inflationne ça à 2015, pour fins de comparaison, on arrive à huit point sept (8,7 ¢/kWh) comparé aux neuf point deux (9,2 ¢/kWh) des coûts prévus pour la Romaine.

905

Évidemment, on n'a pas dépensé deux cents (200 M\$) ou cinq cents millions (500 M\$) pour faire ces études-là, ça fait qu'il reste beaucoup de détails, de calculs à faire; mais il y a tout de même une base de données, puis je pense que nos chiffres sont tout de même assez conservateurs.

910

Parce qu'entre autres, on a mis vingt pour cent (20 %) en imprévus sur la centrale éolienne, mais l'éolien est à quatre-vingts pour cent (80 %) fabriqué en usine, alors qu'un projet hydroélectrique est à quatre-vingts-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %) fait sur le site où on rencontre beaucoup d'impondérables.

915

Ça fait que dans le cas de l'éolien, les impondérables seraient beaucoup moins élevés. Ça fait que plutôt que de prendre un facteur d'imprévus de vingt pour cent (20 %), on aurait pu prendre quelque chose comme cinq (5 %) à sept pour cent (7%), ce qui nous donnerait un avantage d'un autre demi-cent du kilowattheure ($\frac{1}{2}$ ¢/kWh).

920

Ça fait qu'il y a quelques exemples comme ça. Je pense que notre étude est assez conservatrice et montre qu'effectivement, on crée beaucoup plus d'emplois.

Merci.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vais vous demander de conclure!

930

PAR Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY:

Voilà! Ce qui ressort de tout ça, c'est qu'on a les données, on a les scénarios non exhaustifs néanmoins qui permettent de voir qu'on fait immédiatement plus d'emplois, moins d'impacts, aussi rentables ou encore plus rentables, si on sait que le mégawatt le plus rentable, c'est celui qu'on n'a pas dépensé et qu'on peut revendre à l'exportation effectivement.

935

On a très peur aussi du dix-douze (10-12) ans de construction, parce que les États-Unis, dans dix (10) ans, auront fini leur virage. Une centrale thermique se construit très vite, s'ils ont besoin d'énergie, donc à qui la vendra-t-on, rien n'est moins sûr, malgré tout ce qu'on peut en dire.

940

Alors maintenant, le choix se pose devant vous, est-ce qu'on privilégie un scénario qui a énormément d'impacts non mitigables et non prouvés qu'il puisse être mitigable, pas nécessairement le plus rentable ni le moins onéreux; au contraire, notre scénario éolien arrive à la moitié prix.

945

Est-ce qu'on prend le virage définitif de dire qu'on s'en va vers d'autres solutions qui vont nous permettre de rencontrer tous nos objectifs sur la Côte-Nord, les objectifs socioéconomiques et de rentabilité sur la Côte-Nord et sur le reste du Québec, c'est finalement le choix qui est devant vous aujourd'hui, à notre avis, en cette fin 2008.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie pour votre présentation.

955

Bien entendu, la Commission va examiner vos propositions. Je dois par contre préciser que la Commission va examiner ça dans le cadre de son mandat.

960

Donc il y a des propositions suivant votre mémoire, la Commission en a pris connaissance, il y a des choses que la Commission ne se prononcera pas dessus, mais en ce qui a trait notamment aux impacts du projet, la Commission va examiner ça.

Pour ce qui est de d'autres aspects qui entourent le projet, oui, la Commission peut les regarder, mais dans la limite de son mandat.

965

Par exemple, la Commission ne peut pas se substituer par exemple à la Régie de l'énergie ou à des commissions parlementaires quand elles établissent la stratégie énergétique.

970

Par exemple pour votre projet d'éolien de remplacement que vous proposez, on a vu en première partie d'audience, Hydro a mentionné des paramètres pour un projet d'éolien de remplacement. Ce que je constate, c'est que les paramètres ne correspondent pas avec le vôtre.

975

Par exemple, vous, vous parlez de deux mille deux cent cinq (2205 MW), Hydro parlait de deux mille six cents mégawatts (2600 MW). Les facteurs d'actualisation, je vais passer rapidement, ils ont l'air corrects, votre taux d'actualisation, bon, les gens peuvent débattre des fois, c'est sept-six-cinq (7-6-5), ça, c'est correct.

980

Votre facteur d'utilisation que vous anticipez de quarante-trois point six (43,6 %), Hydro nous mentionnait autour de trente-cinq (35 %), si je me souviens bien. Et même Siemens dans son annexe que vous nous avez fournie mentionne eux aussi trente-cinq pour cent (35 %) de facteur d'utilisation de l'éolien.

Ce que je note également aussi, c'est qu'Hydro-Québec, elle, dans son facteur d'équilibrage, nous a mentionné deux cent dix mégawatts (210 MW) de puissance qui doit être disponible, donc c'est sensiblement supérieur à ce que vous proposez.

985

Une question aussi que je me posais, vous parlez, bon, de création d'emplois, parce qu'il faut reconstruire le parc éolien, par exemple, à l'an 21, mais de quelle façon vous avez escompté ce coût de reconstruction là à l'intérieur de votre coût de revient, là, on avait beaucoup de mémoires à lire, je vais y revenir voir si cette mention-là est faite.

990

Mais je me posais la question, parce qu'à prime abord, je l'avais pas aperçu.

Il peut y avoir éventuellement d'autres problèmes. Comment on fait transiter massivement, de façon plus ou moins prévisible, parce que souvent le niveau de vent change de façon horaire, par exemple de deux mille deux cents (2200 MW) à deux mille six cents mégawatts (2600 MW) d'éolien dans le réseau de transport actuel, je pense que c'est à peu près ça le réseau qui est au-delà du poste Arnaud, alors c'est évident que ça soulève des différences que je voulais certainement noter. C'est les différences qui sont entre votre proposition et celle d'Hydro-Québec.

995

1000

Ce qui peut rendre l'exercice assez difficile, même pour la Commission, si elle voulait le regarder. C'est un peu le problème. Même si on voulait se pencher par exemple sur des thermopompes, ça prend combien de thermopompes pour remplacer un projet comme la Romaine? Un million (1 M)? Ça prend combien de pompes sur cinquante (50) ans?

1005

Alors c'est des questions très complexes, effectivement. Vous pouvez dire, bien, demandez à Hydro-Québec, mais comme je le mentionnais tout à l'heure, le mandat avant tout de la Commission, c'est d'examiner les impacts du projet tel que proposé par Hydro-Québec.

1010

Ça n'empêche pas la Commission de regarder de façon périphérique sur les solutions de rechange, on se comprend, mais avant tout, on est un peu en problématique de l'assertion suivante: nous avons un projet, une étude d'impact sur un projet, mais nous avons pas d'étude d'impact sur un million (1 M) de thermopompes avec les centaines de millions de litres de liquide caloporteur, qui est quand même les problématiques de toxicité, parce que ça peut contaminer les nappes phréatiques. Donc ça devient très très géométrique, cet exercice-là.

1015

Mais on va essayer de le faire en toute bonne foi, bien entendu, mais, comme j'avertis, dans les limites de notre mandat.

1020

PAR Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY:

Si vous me permettez, c'est exactement ce qu'on vous demande. C'est d'obliger, avec une véritable volonté, que l'exercice soit fait correctement. On demande pas à la Commission d'être experte là-dedans.

1025 Cependant, les alternatives peuvent faire partie, à notre avis, et l'ont déjà fait dans le passé, de recommandations au gouvernement, d'une part.

1030 D'autre part, pour tout ce qui est la partie technique, ne vous en faites pas, je vous rassure, si le Québec moderne s'est fait, c'est que nos ingénieurs, il y a quarante (40) ans, il y a cinquante (50) ans, ont réussi à briser le mur du son des technologies pour faire de l'hydroélectricité; on n'a aucun doute que si on les écoutait à nouveau, ils briseraient le mur du son aussi des capacités de pompes géothermiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Oui, on peut comprendre ça, mais récemment par exemple, j'ai en tête les chauffe-eau solaires sur des toits de maisons, par exemple.

1040 Alors c'est évident qu'ici au Québec, on est dans un milieu nordique, il y a de la neige, etc. Là, il y a un projet pilote. Donc ça veut dire, c'est un projet pilote qui peut durer trois-quatre-cinq-six-sept (3-4-5-6-7) ans, à un moment donné il faut expérimenter les choses. Oui, je suis d'accord avec ça.

1045 Mais à un moment donné, ça avance à la vitesse que ça doit avancer.

PAR Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY:

1050 C'est pour ça qu'on a choisi de vous présenter ce qui se faisait ailleurs et notamment au Vermont où il y a beaucoup de neige.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 La Commission va regarder ça.

Alors nous vous remercions. Oui?

PAR M. RÉAL REID:

1060 Au niveau des éoliennes, quand vous mentionnez le facteur d'utilisation de point quarante-trois (0,43) qu'on a utilisé, ça dépend des vents qu'on a utilisés.

1065 Si je faisais un barrage hydroélectrique puis j'ai une chute de cent cinquante mètres (150 m), bien, ma production va demander cinquante pour cent (50 %) moins d'eau par kilowattheure produit que si j'ai une chute de cent mètres (100 m). Puis c'est la même chose pour les vents.

1070 Avec des vents de neuf mètres-seconde (9 m/s), on a un facteur d'utilisation de point quarante-trois (0,43). Si on était comme en Espagne qu'ils ont des vents de six et demi-sept (6 ½-7), ils ont un facteur d'utilisation qui est en bas de point trois (0,3).

Mais ça, c'est une production.

1075 Puis au point de vue des emplois, ce qu'on a fait, c'est que quand vous prenez un emploi qui va être créé dans vingt (20) ans, on l'actualise au taux d'actualisation qu'on prend. Par exemple, le vingt-six mille (26 000) emplois qui va être créé à, je pense à l'an 41, représente à peu près deux mille six cents (2600) emplois en termes d'aujourd'hui, ça fait que c'est tout ça qu'on additionne pour arriver au cinquante-cinq mille (55 000).

1080 Mais pour le cinquante-cinq mille (55 000), une chose que je dois dire, c'est qu'on a pris aussi, on a calculé, nous, huit térawattheures (8 TWh) livrés, parce que les chiffres qu'on avait, c'était huit térawattheures (8 TWh), puis je croyais que c'était huit térawattheures (8 TWh) livrés au réseau voisin ou au distributeur.

1085 Ça fait donc on a cinq point deux pour cent (5,2 %) plus de capacité, si vous voulez, de production, donc on a cinq point deux pour cent (5,2 %) plus d'emplois qu'on aurait. Ça fait que les chiffres qu'on a, cinquante-cinq mille (55 000), est pas tout à fait comparable avec le trente-trois mille (33 000) d'Hydro-Québec. Il faudrait lui en enlever à peu près deux mille huit cents (2800).

1090 Je pense, si vous voulez les chiffres, on peut vous en fournir, mais disons qu'on prétend pas avoir fait le design de détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Très bien. Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

PAR Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY:

1100 Toutes les références sont dans le document; évidemment, nous sommes là pour les autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 Et nous avons aussi les annexes. Alors nous vous remercions.

1110

TECSULT INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter le représentant de Tecsalt, monsieur Michael Cosgrove.

1115

Bonjour monsieur, à vous la parole.

PAR M. MICHAEL COSGROVE:

1120

Bonjour. Mon nom, c'est Michael Cosgrove. J'aimerais préciser que je suis natif de Baie-Comeau, que mes parents également sont natifs de Baie-Comeau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début, "Tecsult est...")

1125

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "... pour la Côte-Nord.")

J'aimerais préciser que je suis membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et que mon premier mandat est la protection du public.

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Cosgrove pour votre présentation. Alors merci pour votre témoignage sur l'expérience de votre firme sur la Côte-Nord.

1135

Nous n'avons pas de question, alors nous vous remercions.

1140

**DROIT DE RECTIFICATION
HYDRO-QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors avant d'aller au dîner, je vais inviter monsieur Benoit Gagnon d'Hydro-Québec qui désire utiliser son droit de rectification.

1145

Bonjour monsieur Gagnon.

PAR M. BENOIT GAGNON:

1150

Bonjour monsieur Germain, messieurs les Commissaires.

1155 Nous aimerions revenir sur la question du mercure en reprenant les propos tenus hier par la Société pour vaincre la pollution, et tenus ce matin par Fondation Rivières.

Tout d'abord, on aimerait mentionner que ces organismes, c'est pour ça qu'on veut faire le rectificatif, véhiculent des propos alarmistes au sujet du mercure.

1160 Hydro-Québec...

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Monsieur Gagnon, ça, c'est dans le domaine du commentaire. Il faudrait s'en tenir à des faits.

PAR M. BENOIT GAGNON:

Oui, désolé.

1170 Donc Hydro-Québec travaille sur les problématiques depuis trente (30) ans, donc il y a plusieurs études de suivis qui ont été réalisées au cours des trente (30) dernières années. Il y a eu de nombreuses publications révisées par les pairs et la communauté scientifique au niveau international, donc les études d'Hydro-Québec sont bien documentées et très sérieuses.

1175 On aimerait mentionner que les réservoirs ne sont pas du tout des réservoirs de mercure.

1180 Et puis contrairement à l'affirmation de la Société pour vaincre la pollution qu'Hydro-Québec dépense beaucoup d'argent à convaincre les pêcheurs de ne pas consommer de poisson. On aimerait mentionner que les actions d'Hydro-Québec auprès des populations sont de deux (2) ordres.

1185 Tout d'abord, Hydro-Québec travaille avec les autorités de santé publique pour mettre en oeuvre des recommandations et des guides de consommation pour les poissons des nouveaux réservoirs. Donc si les gens suivent les recommandations de ces guides-là et les recommandations des organismes de santé publique, on les encourage à consommer du poisson, si on respecte les guides de consommation.

1190 Ensuite, concernant le rapport de Poly-Géo dont on parlait hier, on aimerait mentionner qu'Hydro-Québec, on a fait des inventaires dans les sols indurés dès 2005, et puis par la suite, on a réalisé des inventaires dans les sols organiques à l'été 2007.

1195 Et ce sont les délais d'analyses des échantillons de sols qu'on a fait analyser par le laboratoire Geotop du département des Sciences de la Terre de l'UQAM, donc ce sont les délais d'analyses qui font – c'est des analyses qui sont très longues à faire – qui font que l'étude

a été publiée en avril 2008, pour compléter l'étude d'impact, étude qu'on a réalisée à la demande de Ressources naturelles Canada.

1200 Donc ces résultats-là des analyses confirment que les teneurs en mercure dans les sols de la Romaine sont semblables à celles de la Baie-James. Donc ça remet pas en question la validité des conclusions du modèle mercure.

1205 Au sujet de la méthylation du mercure inorganique dans les réservoirs, on aimerait aussi mentionner qu'une faible partie du mercure inorganique disponible, donc celui qui est dans les sols et celui qui est transporté par les émissions atmosphériques est transformé en méthylmercure au moment de l'ennoiement par l'activité bactérienne associée à la décomposition de la matière organique.

1210 Donc c'est cette quantité de décomposition de matière organique qui va déterminer la quantité de méthylmercure bio-accumulable dans la chair des poissons.

1215 Ensuite, concernant l'affirmation que la conclusion du Experimental Lakes Project fait mentir Hydro-Québec, au contraire les conclusions de ces études-là confirment plutôt que plus la quantité de carbone organique total est élevée, plus la méthylation est prononcée.

Donc à ce sujet-là, on va remettre à la Commission un avis qu'Hydro-Québec a déposé à la Commission du projet Eastman 1A-Rupert, une réplique qu'on avait faite sur ce sujet. Donc on va déposer ces pages-là à la Commission tout à l'heure.

1220 Ensuite, concernant les alternatives proposées par Fondation Rivières, les projets éoliens qui sont proposés dans leur mémoire, on aimerait mentionner, en fait réaffirmer que le projet du complexe de la Romaine est la seule solution qui permet d'avoir un produit d'énergie et de puissance disponibles en tout temps.

1225 L'éolien ne constitue pas une solution de remplacement, car ce n'est pas du tout le même produit.

1230 De plus, l'énergie éolienne a aussi des impacts environnementaux significatifs, sans compter qu'il faut des moyens de production hydrauliques et thermiques pour en assurer l'équilibrage et la complémentarité.

1235 On aimerait aussi souligner que la mise en oeuvre de projets éoliens proposés par Fondation Rivières dans un délai de six (6) mois ne tient pas compte, un, du long processus d'évaluation environnementale, deux, des longues consultations publiques et des ententes qu'il faut obtenir avec les communautés d'accueil et, trois, ne tient pas compte des processus d'audiences publiques et d'autorisations gouvernementales.

1240 Ensuite, on aimerait terminer concernant l'affirmation qu'on prend les communautés en otage dans nos négociations.

1245 Donc Hydro-Québec ne prend pas les communautés en otage. Toutes les ententes avec les Innus ont été négociées avec les élus et les personnes dûment mandatées par les communautés. Ces ententes, y compris l'accord de principe avec Ekuanitshit, ont été signées suite à leur approbation par les membres des communautés.

Aucune entente n'oblige ou n'encourage les Innus à faire la promotion du projet.

1250 Et ces ententes sont sans préjudice aux droits ancestraux ou autres droits à revendiquer.

1255 Hydro-Québec négocie ces ententes en fonction des préoccupations de chaque communauté autochtone, chaque communauté innue. Les ententes prévoient des fonds pour leur développement économique, leur développement environnemental, social et communautaire. Les Innus seront impliqués dans la réalisation des mesures d'atténuation et dans le programme de suivi. C'est ça le développement durable.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Merci monsieur Gagnon.

1265 Je vais quand même faire une petite précision sur le commentaire que vous avez fait sur la prise en otage. Les gens utilisent des figures de style dans leur mémoire, et ces figures de style là peuvent relever de la perception. Alors c'est pour ça que c'est difficile de débattre, parce que les gens pourraient dire, mon opinion est maintenue là-dessus.

1270 Alors c'est pour ça que c'est important d'éviter pour, comme je le mentionnais hier à un participant, sinon on peut se retrouver, comme je disais, en réverbération. C'est qu'un va commenter le commentaire du commentaire. Alors c'est pour ça que c'est important d'éviter de faire des rectifications sur des points de ce type-là.

À part ça, ça va bien.

1275 Alors je vous remercie.

PAR M. BENOIT GAGNON:

1280 On en prend bonne note, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1285 Alors nous allons mettre fin pour cette heure de dîner, nous allons reprendre, il est maintenant midi et vingt (12 h 20) presque, nous allons reprendre à treize heures trente (13 h 30).

Alors bon dîner.

1290

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2008 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

1295

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1300

DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.

1305